



**POUR LES APICULTEURS QUI COMMERCIALISENT DU MIEL OU DES PRODUITS DE LA RUCHE
DOCUMENT COMPLEMENTAIRE AU CERFA DE DECLARATION N°: 13984**

MIEL et PRODUITS DE L'APICULTURE

A renvoyer à l'adresse ci-dessous :

Préfecture du Var
Direction Départementale de la Protection des Populations
Mission Alimentation et Restauration
Boulevard du 112^{ème} Régiment d'Infanterie - CS 31209
83070 TOULON Cedex

NOM et PRENOM OU RAISON SOCIALE DE L'ENTREPRISE :

ADRESSE DU PROPRIETAIRE DES RUCHES OU DE LA SOCIETE :

ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT :

N° SIRET :

N° DE RUCHER :

DATE DE L'OUVERTURE :

I/ ACTIVITES DE L'ETABLISSEMENT

- récolte et traitement des produits issus des ruchers de l'exploitation (miel, gelée royale, pollen,...)
- transformation de produits de la ruche (fabrication de bonbons, pain d'épice, hydromel, ...) quelle que soit l'origine des matières premières
- achats à l'extérieur de l'exploitation de produits de la ruche pour revente en l'état ou après transformation
 - dont certains provenant directement d'un pays étranger
- travail à façon pour d'autres apiculteurs

II/ FORME DE VENTE

Vente directe

(remise directe des produits au consommateur final)

- vente sur l'exploitation
- vente sur les marchés
(inscrire au dos de la déclaration les noms des communes desservies)
- magasin de vente appartenant à l'exploitant (préciser l'adresse)
- autre (préciser)

Vente indirecte

(vente par l'intermédiaire de tiers : commerces de détail, restaurants,...) vos clients sont :

- grande distribution
- petits commerces – restaurants
- exportation
- particuliers par correspondance sur catalogue ou autre support publicitaire
- autre (préciser) :

III/ DENREES COMMERCIALISEES

- Miel
- Autres produits de la ruche non transformés (gelée royale, pollen,...)
- Produits de la ruche transformés (bonbons, pain d'épice, hydromel,...)
- Autres denrées (préciser) :